

**CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE
DAPDR - Service de la pêche**



**SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA
GUADELOUPE**

Concertation avec les acteurs concernés sur le projet de SRDAM de la Guadeloupe

Baie Mahault, Décembre 2012
Dossier 1-12085-E



IDEE AQUACULTURE
Parc Euromédecine
39 Rue Jean Giroux
34080 Montpellier
Tél. : 04 99 23 31 60
Fax : 04 99 23 31 70
www.idee-aquaculture.fr
e-mail : contact@ideeaquaculture.com



CREOCEAN Agence Caraïbes
Le Lareinty
97232 Le Lamentin - Martinique
Tél : 05.96.42.10.14
Fax : 05.96.63.69.07
www.creocean.fr
e-mail : caraiibes@creocean.fr

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE

DAPDR - Service de la pêche



SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE

Concertation avec les acteurs concernés sur le projet de SRDAM de la Guadeloupe

Baie Mahault, Décembre 2012
Dossier 1-12085-E



IDEE AQUACULTURE
Parc Euromédecine
39 Rue Jean Giroux
34080 Montpellier
Tél. : 04 99 23 31 60
Fax : 04 99 23 31 70
www.idee-aquaculture.fr
e-mail : contact@ideeaquaculture.com



CREOCEAN Agence Caraïbes
Le Lareinty
97232 Le Lamentin - Martinique
Tél : 05.96.42.10.14
Fax : 05.96.63.69.07
www.creocean.fr
e-mail : caraiibes@creocean.fr

SOMMAIRE

1 - PREPARATION DE LA CONCERTATION	2
1.1 - ACTEURS CONVIES A PARTICIPER A LA CONCERTATION	2
1.1.1 - Acteurs conviés aux réunions de concertation	2
1.1.2 - Autres acteurs.....	3
1.2 - REUNIONS DE CONCERTATION	4
2 - BILAN DES CONCERTATIONS	5
2.1 - REUNIONS DE CONCERTATION	5
2.2 - DEVELOPPEMENT DES ECHANGES PAR ACTEUR	5
2.2.1 - Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe	5
2.2.2 - Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres de Guadeloupe	6
2.2.3 - Parc National de Guadeloupe	7
2.2.4 - Office de l'Eau	8
2.2.5 - IFREMER.....	9
3 - CONCLUSION.....	11
4 - ANNEXES	13
ANNEXE 1 : FORMULAIRE D'AUDITION ENVOYE AUX ACTEURS CONSULTES	13
ANNEXE 2 : PERSONNES SOLLICITEES POUR LA PHASE 3.....	14
ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION	17
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRES COMPLETES	18

PREAMBULE

Le présent document constitue le rapport de Phase 3. Il a pour objet de retranscrire les avis et informations complémentaires transmis par les acteurs concernés par le projet de SRDAM, pour leur prise en compte dans son élaboration.

1 - PREPARATION DE LA CONCERTATION

1.1 - Acteurs conviés à participer à la concertation

1.1.1 - *Acteurs conviés aux réunions de concertation*

Les acteurs conviés à la concertation autour du SRDAM de Guadeloupe ont été, dans un premier temps, contactés par téléphone puis le diaporama diffusé lors du COPIL du 31/10/12 et le formulaire d'audition (en annexe) leur ont été envoyés. Enfin, une réunion de concertation par groupe d'acteurs leur a été proposée (voir paragraphes suivants). Les acteurs ainsi sollicités sont les suivantes, leurs coordonnées sont données en annexe :

- **Communes :**
 - o Pointe-Noire
 - o Vieux Habitants
 - o Baillif
 - o Bouillante
 - o Port-Louis
 - o Terre – de – Haut
 - o Terre – de – Bas
- **Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe (DEAL 971), services :**
 - o Aménagement du Territoire et Organisation du Littoral (ATOL)
 - o Mission de Développement Durable et Evaluation Environnementale (MDD)
 - o Ressources Naturelles (RN)
- **Office de l'Eau de Guadeloupe (ODE 971)**

- **Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe(DAAF)**
- **Direction de la Mer (DM) et Conseil Ultra Marin (CMU)**
- **Agence Régionale de la Santé (ARS)**
- **Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)**
- **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)**
- **Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe (SYPAGUA)**
- **Université des Antilles et de la Guyane (UAG)**
- **Parc National de Guadeloupe (PNG) et Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)**
- **Office National des Forêts (ONF)**
- **Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CRLR)**
- **Agence des 50 pas**

1.1.2 -Autres acteurs

En complément des destinataires précités, un certain nombre d'associations a été contacté par mail avec la transmission du diaporama diffusé lors du COPIL du 31/10/12 et du formulaire type d'audition. Ces associations sont les suivantes :

- L'Association Terre Mer Rivière, tmr.assoc@wanadoo.fr,
- Le Comité régional de la Fédération Française d'études et de sports sous-marins, coreguaffessm@orange.fr,
- L'Union régionale des associations du patrimoine et de l'environnement de Guadeloupe (URAPEG), urapeg@gmail.fr.

1.2 - Réunions de concertation

Les réunions de concertation ont été réparties sur trois plages horaires dans les locaux de l'Espace Régional du Raizet, comme suit :

- Demi-journée 1, le 05/12/12 à 9h. Etaient conviés les communes et les services de la DEAL ;
- Demi-journée 2, le 06/12/12 à 9h. Etaient conviés l'ODE 971, la DAAF, la DM (et donc le Conseil Maritime Ultramarin), l'ARS et l'IFREMER ;
- Demi-journée 3, le 06/12/12 à 14h. Etaient conviés le CRPMEM, le SYPAGUA, l'UAG, le Parc National de Guadeloupe, l'ONF, le CLRL et l'Agence des 50 pas.

Ces réunions avaient pour objectif d'échanger les points de vue de chaque acteur et groupe d'acteurs autour du SRDAM de Guadeloupe.

Suite à chaque réunion, un compte-rendu a été dressé (en annexe) et les personnes non présentes ont été invitées, par mail et téléphone, à transmettre leurs réponses au formulaire d'audition, afin de collecter un maximum de remarques et compléments concernant le projet de SRDAM.

2 - BILAN DES CONCERTATIONS

2.1 - Réunions de concertation

Au total, cinq acteurs ont participé activement à la phase de concertation autour du projet de SRDAM de Guadeloupe.

2.2 - Développement des échanges par acteur

2.2.1 - Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe

Présente lors de la demi-journée de concertation n°1 et représentée par Madame Mélina LAURENT, la DEAL 971 a émis les remarques retranscrites ci-après.

Mme LAURENT rappelle que le présent schéma sera soumis à évaluation environnementale (si la consultation du public n'a pas lieu avant le 31/12/2012). Elle propose au CR971 de se rapprocher de Mrs REDAUD et BLANCHET pour définir le contenu de cette évaluation.

Elle fait part d'un projet de Réserve Naturelle à Marie-Galante et se propose de transmettre des données à ce sujet.

Afin d'affiner la participation à la phase de concertation, les services de la DEAL souhaiteraient que le CR971 transmette le rapport de la phase 2, même provisoire, afin de remplir le formulaire de concertation avec précision.

Mme LAURENT fait part d'un arrêté préfectoral à venir, relatif à la détermination d'une liste positive d'espèces exotiques autorisés à l'achat, la vente et à l'introduction en Guadeloupe. L'ombrine ne ferait pas partie de cette liste et nécessiterait une demande de dérogation de la part des exploitants et de demandeurs de concession pour l'élevage de ce poisson.

2.2.2 -Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres de Guadeloupe

Lors de la demi-journée de concertation n°3, Mr Guyot, représentant le Conservatoire du Littoral, a remis une note explicative du rôle du CLRL vis-à-vis de l'aquaculture marine et également le formulaire d'audition dûment rempli (en annexe). Il est toutefois à souligner que la note ainsi que le formulaire d'audition transmis n'ont pas encore été visés par la direction du CLRL et sont donc remis à titre informatif. Aussi, lors de la concertation, le CLRL fait part de son regret que celle-ci ne se soit pas menée dans les locaux du Conseil Régional à Basse Terre, et qu'elle ait lieu pendant les biennales de l'aquaculture. Il ressort de ces échanges que :

- **Spécificités environnementales :**

Le CLRL précise qu'il existe effectivement des sources de pollutions avérées dans les bassins versants en amont de certaines zones propices, notamment d'origine agricole, issues de stations d'épuration ou encore de décharges sauvages.

Concernant les stations d'épuration, le CLRL n'a toutefois pas d'avis sur la normalité des processus de traitement des eaux et le suivi des émissaires.

Le CLRL relève que la mise en place d'activités d'aquaculture marine sur les zones identifiées dans le projet de SRDAM peut être préjudiciable ou entrer en conflit avec les mesures de gestion et protection du patrimoine. Mr Guyot précise que si l'impact de l'aquaculture ne répond pas à l'équilibre du biotope situé dans ces espaces protégés, des conflits sont à prévoir. Et que le principe de précaution est à mettre en avant.

Le CLRL rappelle l'existence du projet de réserve naturelle nationale terrestre et maritime à Marie-Galante.

- **Spécificités réglementaires :**

Le CLRL a déjà été consulté dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) de Guadeloupe, au titre de ses missions en tant que Conservatoire du Littoral.

Ainsi, dans le cadre de l'instruction d'un projet d'installation en aquaculture marine, le CLRL est susceptible d'émettre un avis sur le dossier en tant que propriétaire des zones terrestres littorales et du DPM / L.

2.2.3 - Parc National de Guadeloupe

Mr Houard, ne pouvant pas se libérer pour participer physiquement aux réunions de concertation, a transmis ces remarques par mail. Celles-ci sont consignées ci-après. Notons que l'Agence des Aires Marines Protégées est également représentée par le Parc National en Guadeloupe.

- **Spécificités environnementales** :

Pour le PNG, il s'agit surtout d'attirer l'attention sur les risques occasionnés à l'environnement marin. Le choix de l'implantation des projets sera en effet très important.

Dans le cadre de l'implantation d'une activité aquacole en mer, des études seront nécessaires afin de caractériser précisément l'environnement local concerné. Notamment pour déterminer très précisément la nature des fonds et leur sensibilité. A priori, l'installation de parcs aquacoles sur ou à proximité d'herbier ou de formations coralliennes devrait être proscrite. Aussi, la connaissance de la courantologie est un paramètre important pour déterminer la zone d'influence des élevages, notamment en termes de dispersion des produits sanitaires et des déjections.

Le Parc estime que même si les élevages ne sont pas industriels, mais d'un format plus artisanal, l'installation de plusieurs petites unités sur un secteur proche générerait des nuisances probablement assez identiques à ce qu'il en serait pour un élevage dit « industriel ».

Si les espèces produites ne sont pas présentes à l'état naturel dans la région, cela peut engendrer des problèmes à court ou moyen terme pour l'écosystème dans son ensemble (des individus s'échapperont inévitablement des parcs). L'introduction d'une espèce exogène dans le milieu naturel est la plupart du temps synonyme de catastrophe irréversible (cf. poisson lion, *Caulerpa racemosa*, etc.).

Sur le plan des usages, des tensions peuvent voir le jour entre les différents acteurs, qu'ils représentent des activités professionnelles ou de loisirs. Il est important de bien analyser les pratiques et les conditions dans lesquelles elles s'exercent afin d'éviter les conflits qui pourraient apparaître avec la présence d'un nouvel acteur.

2.2.4 - Office de l'Eau

Mme Kanor n'ayant pas pu se libérer pour la réunion de concertation, a fait part de ses remarques en répondant au formulaire d'audition (en annexe). Les points principaux relevés par l'ODE de Guadeloupe sont donc les suivants.

- **Répertoire des sites existants en aquaculture marine :**

L'ODE rappelle l'existence du Grand Projet de Port du Port Autonome de la Guadeloupe, dans le Petit Cul-de-Sac Marin.

- **Spécificités environnementales :**

L'ODE précise qu'une cartographie des pressions par masse d'eau de type « cours d'eau » a été réalisée par la DEAL et peut-être complémentaire aux données à ce jour intégrées dans le SRDAM.

Il est également relevé que les stations d'épuration ne présentent pas des processus de traitement des eaux et un suivi des émissaires et rejets conformes aux normes établies.

L'ODE exprime que la mise en place d'activités d'aquaculture marine sur les zones identifiées dans le projet de SRDAM peut être préjudiciable ou entrer en conflit avec les mesures de gestion et protection du patrimoine. Elle précise que les impacts sont fonction des méthodes d'élevage employés, et que l'activité risque de générer :

- Une pression organique importante du fait de la concentration d'une population d'espèces sur la zone d'élevage et également par la dispersion des produits de nourrissage ou d'engraissement ;
- Le relargage de produits antibiotiques issus des soins apportés aux espèces élevées ;
- Une augmentation de la turbidité des eaux au détriment des peuplements benthiques ;
- Une dérive génétique liée à la fuite d'individus et la transmission de maladies aux populations autochtones.

L'ODE n'a pas, à la connaissance de notre interlocutrice, été consultée pour l'élaboration du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) de Guadeloupe.

D'un point de vue réglementaire l'ODE ne sera pas consulté dans le cadre de l'instruction de projet d'installation en aquaculture marine, sauf dans le cadre de demandes relatives à la qualité des masses d'eau (cours d'eau, eaux souterraines, profils de baignades).

2.2.5 -IFREMER

L'IFREMER n'ayant pas pu se rendre à la réunion de concertation, a contribué à la phase 3 d'élaboration du SRDAM de la Guadeloupe via la complétion du formulaire d'audition (en annexe). Ce sont Messieurs Jean-Claude Falguière et Jacques Denis qui ont représenté l'IFREMER dans cette tâche.

- **Répertoire des sites existants en aquaculture marine**

L'IFREMER présente une espèce candidate à la pisciculture marine en Guadeloupe supplémentaire : carangue pompano.

- **Répertoire des sites propices à l'aquaculture marine**

L'IFREMER est d'accord avec le fait que la bathymétrie de 30m est indiquée pour l'installation de cages immergeables.

Aussi, l'IFREMER précise qu'en l'état actuel des connaissances sur le sujet il n'existe pas de raison particulière de ne pas retenir un (des) site(s) répertorié(s) dans le rapport intermédiaire du SRDAM de Guadeloupe.

- **Spécificités environnementales**

Selon l'IFREMER il existe bien des sources de pollution avérées des bassins versants auxquels sont exposées les zones identifiées. Les sources de pollution constituent un critère important intervenant dans la sélection des sites potentiels, aussi, ces sources ont fait l'objet d'un inventaire certainement complet. Il reste à préciser le degré ou le niveau de rejets qu'elles sont susceptibles d'envoyer au milieu marin.

La mise en place d'activités d'aquaculture en mer sur les zones identifiées peut être préjudiciable ou entrer en conflit avec les mesures de gestion et protection du patrimoine naturel et/ou culturel. Toutefois, si cette possibilité existe toujours, elle doit être étudiée au cas par cas en termes de niveau d'impact potentiel.

Enfin, la mise en place d'activités aquacoles en mer peut entrer en conflit ou être préjudiciable à plusieurs usages de la mer : Pêche, nautisme, tourisme, plaisance, transport maritime. Une activité aquacole occupant de l'espace, les risques de conflits d'usages liés à la concurrence entre ces espaces dédiés sont à envisager.

- **Spécificités réglementaires**

L'IFREMER n'a pas été consulté dans le cadre de l'élaboration du SMVM de Guadeloupe. Toutefois il a été contacté par la Direction de la Mer dans le cadre de l'attribution de concession en mer (pour le cas de la ferme Ocean SA).

De la même manière, l'IFREMER est consulté et émet donc des avis pour l'instruction d'un projet d'installation en aquaculture marine. Ces avis portent sur les aspects scientifiques et techniques de l'activité.

En ce sens, l'IFREMER souhaite continuer à être consulté dans le cadre de l'attribution de concession en mer, d'une part pour les **volets liés à l'impact environnemental**, au regard des critères de qualité environnemental des sites, et d'autre part pour **l'évaluation de la capacité de charge** liée à l'importance du projet par rapport aux caractéristiques des sites.

3 - CONCLUSION

La concertation des acteurs concernés par le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine de Guadeloupe, s'est déroulée au total du 28 novembre 2012 (prises de contacts et premières sollicitations par email) au 17 décembre 2012 (date de réception des dernières remarques et retours de formulaire). Au total 5 acteurs sur les 23 sollicités ont répondu à la concertation. Les principaux points relevés par ces derniers sont les suivants :

- **Une autre espèce candidate** a été relevée : Carangue Pompano.
- **Spécificités environnementales**

Les impacts environnementaux potentiels que peut générer une activité aquacole sur le milieu marin sont à lister dans le cadre du SRDAM. Cela sans toutefois être précis, puisque chaque site présente ses caractéristiques propres et nécessite la réalisation d'une étude spécifique, au cas par cas. Les demandes de concessions seront à ce titre étoffées d'une étude sur la sensibilité des milieux situés à proximité des installations projetées.

Le projet de réserve naturelle nationale de Marie-Galante est à considérer dans le cadre du SRDAM quand bien même il ne soit, depuis 2005, qu'à l'état de projet.

Les pollutions des bassins versants en Guadeloupe sont essentiellement liées aux activités agricoles, aux dépôts de décharges sauvages et des stations d'épurations, qui sont pour la plupart non conformes aux normes en vigueur (en termes de rejet au milieu).

D'une manière générale l'activité aquacole en mer est reconnue comme pouvant potentiellement entrer en conflit avec la gestion et/ou la protection du patrimoine naturel et culturel ainsi qu'avec les autres activités professionnelles et/ou de loisirs. Toutefois, s'ils sont gérés en amont de l'installation de toute activité, ces conflits, principalement liés à la gestion de l'espace, peuvent être évités.

- **Spécificités réglementaires**

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande de concession en mer, la majorité des acteurs ayant participé à la concertation seront consultés :

- o Le Conservatoire du Littoral en tant que propriétaire des zones terrestres littorales et du DPM / L ;

- Le Parc National de Guadeloupe, pour donner un avis sur l'aspect milieu et gestion des impacts, dans les espaces du PNG ;
- L'IFREMER pour apporter un regard et des avis scientifiques et techniques sur les projets.

L'ensemble de ces remarques et des formulaires retournés sont ici transcrits et synthétisés et ont donné lieu à des précisions dans le rapport du SRDAM avant sa publication pour consultation (Phase 4).

4 - ANNEXES

Annexe 1: Formulaire d'audition envoyé aux
acteurs consultés

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE
DAPDR - Service de la pêche



ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE

Formulaire type d'audition
Version de travail

Baie Mahault, Novembre 2012



IDEE AQUACULTURE
Parc Euromédecine
39 Rue Jean Giroux
34080 Montpellier
Tél : 04 99 23 31 60
Fax : 04 99 23 31 70
www.idee-aquaculture.fr
e-mail : contact@ideeaquaculture.com



CREOCEAN Agence Caraïbes
Le Lareinty
97232 Le Lamentin - Martinique
Tél : 05.96.42.10.14
Fax : 05.96.63.69.07
www.creocean.fr
e-mail : carabes@creocean.fr

PREAMBULE

Date de l'entretien :

Lieu de l'entretien :

Organisme / Société :

Nom :

Fonction :

Périmètre d'intervention de l'organisme/société dans le cadre du SRDAM :

Tel : Courriel :

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont pour objectif le recensement des sites existants et des sites propices au développement de cette activité. Dans le cadre de l'élaboration du répertoire des sites propices, doivent notamment être pris en compte : les caractéristiques environnementales (biocénoses, types de fonds, courantologie...), les usages de la mer et du littoral présents (pêche, transport, patrimoine naturel et culturel...), les caractéristiques logistiques (ports, appontement...), etc.

L'élaboration du SRDAM de la Guadeloupe est ainsi en cours d'élaboration.

Le rapport intermédiaire du SRDAM de Guadeloupe qui vous a été transmis décrit les sites/activités existant(e)s et présente les sites propices au développement de l'aquaculture marine en Guadeloupe, identifiés dans le cadre de cette étude. Ce recensement est aujourd'hui soumis à concertation avec les acteurs concernés par le SRDAM.

Ainsi, les échanges lors de la concertation porteront sur le répertoire des sites actuellement existants et sur le répertoire des sites propices.

1 - REPERTOIRE DES SITES EXISTANTS EN AQUACULTURE MARINE

Le rapport intermédiaire du SRDAM a identifié les opérateurs en aquaculture marine et des porteurs de projets, connaissez-vous d'autres projets :

OUI NON

Si OUI, dans quel secteur ces entreprises opèrent/opèreraient :

- Pisciculture marine
- Conchyliculture
- Algoculture
- Autre secteurs (préciser) :

.....
.....

Si OUI, pouvez-vous préciser quels en sont les opérateurs :

.....
.....

Le rapport intermédiaire du SRDAM présente une liste d'espèces candidates à l'aquaculture marine pour la Guadeloupe. Pouvez-vous lister d'autres espèces dans les différents secteurs d'activité :

- Pisciculture marine (espèces) :
- Conchyliculture (espèces) :
- Algoculture (espèces) :
- Autre secteurs/activités (préciser) :

.....
.....

2 - REPERTOIRE DES SITES PROPICES A L'AQUACULTURE MARINE

A votre avis, la bathymétrie de 30 mètres vous paraît-elle être indiquée pour l'installation de cages immergeables :

OUI NON SANS AVIS

Si NON, veuillez préciser les raisons :

.....
.....

A votre avis, d'autres sites propices en mer pourraient-ils être inclus en complément des sites répertoriés dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

OUI NON SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser leur(s) emplacement(s) et les raisons:

.....
.....
.....

D'autres infrastructures portuaires pourraient-elles être favorables comme bases logistiques pour les opérations en aquaculture marine :

OUI NON SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser le type d'infrastructure et leur localisation :

.....
.....
.....

Avez-vous connaissance de futurs projets aménagement / investissement d'infrastructures portuaires :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser le type de développement et leur localisation :

.....

Existe-t-il des raisons particulières de ne pas retenir un (des) site(s) répertorié(s) dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

.....

.....

.....

3 - SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Selon vos compétences, existe-t-il des sources de pollution avérées des bassins versants auxquels sont exposées les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

OUI NON SANS AVIS

Si OUI, merci d'indiquer en face de la source de pollution sa localisation ou, si possible, le numéro du (des) site(s) concerné(s) suivant l'ordre des fiches du rapport intermédiaire du SRDAM :

- Agriculture :
- Station d'épuration :
- Industrie :
- Décharge sauvage :
- Port :
- Autres (préciser) :
-
-

Concernant les stations d'épuration, le processus de traitement des eaux et le suivi des émissaires et rejets, sont-ils conformes aux normes établies ?

OUI NON SANS AVIS

Si NON, de quelle nature est la non-conformité et quand est prévue une mise aux normes :

.....

4 - SPECIFICITES REGLEMENTAIRES

Avez-vous déjà été consulté pour le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) :

OUI

NON

Si OUI, dans quel cadre :

.....
.....
.....

Avez-vous déjà été consulté par la Direction de la Mer pour l'attribution de concession en mer :

OUI

NON

Si OUI, dans quel cadre :

.....
.....
.....

Emettez-vous, ou êtes-vous susceptible d'émettre, un avis pour l'instruction d'un projet d'installation en aquaculture marine :

OUI

NON

Si OUI, pouvez-vous préciser dans quelles mesures et le type d'avis (simple, conforme) :

.....
.....
.....
.....

Si NON, souhaiteriez-vous être consultés dans le cadre de l'attribution de concession en mer :

OUI

NON

Si OUI, pouvez-vous préciser dans quelles mesures :

.....
.....
.....
.....

6 - SPECIFICITES COMMUNALES

Votre commune possède-t-elle une halle aux poissons :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser la fréquence d'utilisation :.....
.....
.....
.....

Votre commune est-elle inscrite dans un espace protégé ou comporte-t-elle des sites remarquables :

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Aire Optimale d'Adhésion : | OUI | NON |
| - Site classé : | OUI | NON |
| - Site inscrit : | OUI | NON |
| - Arrêté de protection du biotope : | OUI | NON |
| - Risque chlordécone : | | |
| o Zone d'interdiction totale de pêche : | OUI | NON |
| o Zone de pêche réglementaire : | OUI | NON |
| o Zone de vigilance périphérique : | OUI | NON |
| - Autres (préciser) :..... | | |
| | | |

Votre commune possède-t-elle des d'infrastructures portuaires de type :

- | | | |
|--|-----|-----|
| - Marina : | OUI | NON |
| <i>Capacité d'accueil en nombre de place :</i> | | |
| - Port de pêche : | OUI | NON |
| <i>Capacité d'accueil en nombre de place :</i> | | |
| - Port de commerce : | OUI | NON |
| <i>Capacité d'accueil en nombre de place :</i> | | |
| - Autres (préciser) :..... | | |
| | | |
| | | |

Si OUI, veuillez également préciser le type d'aménagement littoral et l'état des infrastructures (quai aménagé, quai non-aménagé, mise à l'eau, ponton, appontement, etc.) :

Si la commune possède un port, existe-t-il une zone aménagée pour les opérations de travail des activités de pêche / aquaculture autour du port :

OUI NON

Si OUI, quelle est la surface approximative de cette zone :.....

Si OUI, veuillez également préciser si la zone comporte des aménagements particuliers de type pompes à essence, machine à glace, stockage de glace, bâtiments spécifiques, etc. :

Si la commune possède un port, existe-t-il une zone aménagée pour le stockage du matériel / stationnement de camions autour du port :

OUI NON

Si OUI, quelle est la surface approximative de cette zone :.....

Est-ce que votre commune dispose d'une zone d'activité (artisanale, industrielle, portuaire, commerciale...) :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser le domaine d'activité:.....

Est-ce que de futurs aménagements / investissements sont prévus pour aménager des zones d'activités pouvant accueillir des entreprises en aquaculture marine (tel que dans le POS/PLU de la commune, etc.) :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser le type de projet d'aménagement, la localisation et la distance approximative à une infrastructure portuaire :.....

.....
.....
.....
.....

Si NON, la commune possède-t-elle des terrains libres pouvant accueillir des infrastructures à terre de futurs opérateurs en aquaculture marine :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser la localisation de ces espaces et la distance approximative à une infrastructure portuaire :.....

.....
.....
.....
.....

7 - COMMENTAIRES ET AUTRES REMARQUES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Annexe 2: Personnes sollicitées pour la Phase 3

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE
Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de la
Guadeloupe

Communes			
Pointe Noire	Direction générale	05 90 98 19 67	dst.pointe-noire@orange.fr
Vieux Habitants	Direction générale	05 90 98 42 02	secret.vieuxhabitants@orange.fr
Baillif	Mme Bonus	05 90 99 11 70	m-a.bonuscamalet@wanadoo.fr
Bouillante	Mme Noglotte	05 90 98 70 04	sue.thomasnoglotte@hotmail.fr
Port Louis	Direction générale	05 90 22 44 22	mairie@commune-portlouis.fr
Terre de Haut	Mme Dabriou	05 90 99 53 12	cabinet.mairiedeterredehaut@gmail.com marieclaire.dabriou@gmail.com
Terre de Bas	Direction générale	05 90 99 85 78	mairie.de.terre.de.bas@wanadoo.fr
DEAL			
ATOL	Mme Carpentier	05 90 99 43 15	alexandra.carpentier@developpement-durable.gouv.fr
	M Jonckheere		dominique.jonckheere@developpement-durable.gouv.fr
MDD	Mr Redaud	05 90 41 04 60	louis.redaud@developpement-durable.fr
	Mr Blanchet		jerome-jp.blanchet@developpement-durable.gouv.fr
RN	Mme Faucher		pascale.faucher@developpement-durable.gouv.fr
	Mme Laurent	05 90 99 99 91	melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr
	M. Legendre	05 90 41 04 55	luc.legendre@developpement-durable.gouv.fr
ODE971			
	Mme Kanor	05 90 80 95 19	sophie.kanor@office-eauguadeloupe.fr
DAAF			
	Direction générale	05 90 99 09 09	salim.daaf971@agriculture.gouv.fr daaf971@agriculture.gouv.fr
Direction de la mer			
	Mr Perrin	05 90 41 95 50	g.perrin@developpement-durable.gouv.fr
	Mr Guillot		romain.guillot@developpement-durable.fr
Conseil Maritime Ultramarin cf. Direction de la Mer			
ARS			
	Direction générale	05 90 80 94 94	ars971-direction-generale@ars.sante.fr
IFREMER			
	Mr Denis	06 96 40 68 32	jacques.denis@ifremer.fr
CRPMEM			
	Mr Diaz	05 90 90 97 87	diaz.crpmem971@orange.fr
SYPAGUA			
	Mr Herman	05 90 98 11 83	sypagua@orange.fr
UAG			
	Mr Bouchon	05 90 48 30 30	claud.bouchon@univ-ag.fr
ONF			
	Mme Valentin	05 90 99 28 99	dr.guadeloupe@onf.fr mylene.valentin@onf.fr
CLRL			
	Mr Guyot	06 90 63 42 06	s.guyot@conservatoire-du-littoral.fr
	Mr Olier	05 90 81 04 58	n.olier@conservatoire-du-littoral.fr

Agence des 50 pas			
	M Bhiki	05 90 47 15 74	pbhiki@ag50pas-guadeloupe.fr
PNG			
	Mr Magnin	05 90 80 86 00	herve.magnin@guadeloupe-parcnational.fr
	Mme Virapin		carole.virapin@guadeloupe-parcnational.fr
	Mr Houard		thierry.houard@guadeloupe-parcnational.fr
AAMP			
cf. PNG	Mr Girou	05 90 80 86 01	
Associations			
Comité régional de Guadeloupe de la FFESSM		05 90 98 58 99	coreguaффessm@orange.fr
Union régionale des associations du patrimoine et de l'environnement de la Guadeloupe, <i>URAPEG</i>		05 90 95 43 21	urapeg@gmail.fr
Terre Mer Riviere		05 90 20 94 59	tmr.assoc@wanadoo.fr

Annexe 3 : Comptes rendus des réunions de concertation

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2>ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>	
	CONCERTATIONS N°2 ET 3	
	DOSSIER : 1-12085 E	
	DATE : 06/12/12	
	N°: 02 ET 03	

Date de la mission : 06/12/12 – 09h00 et 14h00

Lieu : Salle de réunion n°2 de l'Espace Régional du Raizet

Initiative : Maître d'ouvrage (Conseil Régional de Guadeloupe)

Objectif : Phase 3 : Concertation en vue de l'élaboration du SRDAM

Prestataires : CREOCEAN

Rédaction compte rendu : CREOCEAN

Participants et diffusion du compte rendu

E: compte rendu envoyé - C: convié - A: Absent - P: Présent - X: Excusé

	FONCTION et SERVICE	Téléphone/ courriel	Télécopie	Conv	Prés	Env
Maîtrise d'Ouvrage						
Mme JULAN-AUBOURG	Chef du Service de la Pêche	0590 80 41 77 jessica.julan-aubourg@cr-guadeloupe.fr	0590 80 40 15	C		E
Prestataires	CREOCEAN Agence Caraïbes	0596 42 10 14	0596 63 69 07			
Mr JD. BERGERON	Responsable d'Agence	0696 27 82 30 bergeron@creocean.fr				E
Mlle J. AUBERT-MOULIN	Chargée d'études	0696 89 27 80 aubert-moulin@creocean.fr				E
Mr J. LISSARRAGUE	Chargé d'études	0690 53 19 79 lissarrague@creocean.fr		C	P	E
	IDEE AQUACULTURE	0499 23 31 60	04 99 23 31 70			E
Mr S. STOLL	Chargé d'études	sstol@ideeaquaculture.com				E
Concertés						
Office de l'eau	Mme Kanor	0590 80 95 19 sophie.kanor@office-eauquadeloupe.fr		C	E	
DAAF		0590 99 09 09 salim.daaf971@agriculture.gouv.fr		C		

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2 style="margin: 0;">ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>	
	<h3 style="margin: 0;">CONCERTATIONS N°2 ET 3</h3>	
	DOSSIER : 1-12085 E DATE : 06/12/12 N°: 02 ET 03	

Direction de la Mer / Conseil Maritime Ultramarin	Mr Perrin Mr Guillot	0590 41 95 50 g.perrin@developpement-durable.gouv.fr romain.guillot@developpement-durable.gouv.fr		C		
ARS		0590 80 94 94 ars971-direction-generale@ars.sante.fr		C		
IFREMER	Mr Denis	0596 40 68 32 jacques.denis@ifremer.fr		C	E	
CRPMEM	Mr Diaz	0590 90 97 87 diaz.crpmem971@orange.fr		C	E	
SYPAGUA	Mr Herman	0590 98 11 83 sypagua@orange.fr		C	E	
UAG	Mr Bouchon	0590 48 30 30 claud.bouchon@univ-ag.fr		C		
ONF	Mme Valentin	0590 81 04 58 mylene.valentin@onf.fr		C		
CDL	Mr Guyot Mr Olier	0590 99 35 75 s.guyot@conservatoire-du-littoral.fr n.olier@conservatoire-du-littoral.fr		C	P	
Agence des 50 pas		0590 47 15 74 pbhiki@aq50pas-guadeloupe.fr		C		
Parc National de Guadeloupe	Mr Magnin Mme Virapin Mr Houard	0590 80 86 00 herv.magnin@guadeloupe-parcnational.fr carole.virapin@guadeloupe-parcnational.fr thierry.houard@guadeloupe-parcnational.fr		C	E	

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2>ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>
<h3>CONCERTATIONS N°2 ET 3</h3>	<p>DOSSIER : 1-12085 E</p> <p>DATE : 06/12/12</p> <p>N°: 02 ET 03</p>

Déroulement

- Présentation de l'opération,
- Rappel du phasage de l'opération,
- Echanges sur la base du questionnaire de concertation.

Conservatoire du Littoral

Mr Guyot a remis une note explicative du rôle et de l'intervention du CDL vis-à-vis de l'aquaculture marine en Guadeloupe.

Cette note est complétée par le formulaire d'audition renseigné.

Suite à la demande de CREOCEAN relative à l'obtention de la cartographie du CDL, Mr Guyot précise qu'une convention est nécessaire afin de l'obtenir. Sans cette convention, la cartographie serait transmise sous jpeg.

Le CDL fait part de son regret que la concertation ne se soit pas faite dans les locaux de la Région à Basse Terre, et que la concertation ait lieu pendant les biennales de l'aquaculture.

IFREMER

Rencontrés dans le cadre des biennales de l'aquaculture, Mrs Denis et Falguiere remettront le formulaire d'audition dûment rempli en début de semaine 50.

Parc National de la Guadeloupe - AAMP

Mr Houard ne pouvant pas se libérer pendant les concertations a transmis ces remarques par mail, consignées ci-dessous.

« Il s'agit surtout d'attirer l'attention sur les risques occasionnés à

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2 style="margin: 0;">ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>	
	<h3 style="margin: 0;">CONCERTATIONS N°2 ET 3</h3>	
	DOSSIER : 1-12085 E	DATE : 06/12/12
		N°: 02 ET 03

<p>l'environnement marin.</p> <p>Le choix de l'implantation des projets sera très important. Des études seront nécessaires pour déterminer très précisément la nature des fonds et leur sensibilité (des études d'impact seront annexées aux demandes de concession). A priori, l'installation de parcs aquacoles sur ou à proximité d'herbier ou de formations coralliennes devrait être proscrite.</p> <p>La connaissance de la courantologie est un paramètre important pour déterminer la zone d'influence des élevages, notamment en termes de dispersion des produits sanitaires et des déjections.</p> <p>Même si les élevages ne sont pas industriels mais d'un format plus artisanal, l'installation de plusieurs petites unités sur un secteur proche génèrerait des nuisances probablement assez identiques à ce qu'il en serait pour un élevage dit industriel.</p> <p>Si les espèces produites ne sont pas présentes à l'état naturel dans la région, cela peut engendrer des problèmes à court ou moyen terme pour l'écosystème dans son ensemble (des individus s'échapperont inévitablement des parcs). L'introduction d'une espèce exogène dans le milieu naturel est la plupart du temps synonyme de catastrophe irréversible (cf. poisson lion, <i>Caulerpa racemosa</i>, etc).</p> <p>Sur le plan des usages, des tensions peuvent voir le jour entre les différents acteurs, qu'ils représentent des activités professionnelles ou de loisirs. Il est important de bien analyser les pratiques et les conditions dans lesquelles elles s'exercent afin d'éviter les conflits qui pourraient apparaître avec la présence d'un nouvel acteur ».</p>	
--	--

Fait à Baie Mahault, le 06/12/12

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2>ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>	
	<h3>CONCERTATIONS N°2 ET 3</h3>	<p>DOSSIER : 1-12085 E</p>
	<p>DATE : 06/12/12</p>	<p>N°: 02 ET 03</p>

Jérôme Lissarrague



SA CREOCEAN
 Agence Caraïbes
 Le Lareinty - 97232 LE LAMENTIN
 SIRET 317 805 323 00118 - APE 742 C
 Email: caraibes@creocean.fr
 Tél (33) 0596 421 014 - Fax (33) 0596 636 907

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2 style="margin: 0;">ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>	
	<h3 style="margin: 0;">CONCERTATION N°1</h3>	
	<p>DOSSIER : 1-12085 E</p> <p>DATE : 05/12/12</p> <p>N°: 01</p>	

Date de la mission : 05/12/12 – 09h00

Lieu : Salle de réunion n°2 de l'Espace Régional du Raizet

Initiative : Maître d'ouvrage (Conseil Régional de Guadeloupe)

Objectif : Phase 3 : Concertation en vue de l'élaboration du SRDAM

Prestataires : CREOCEAN

Rédaction compte rendu : CREOCEAN

Participants et diffusion du compte rendu

E: compte rendu envoyé - C: convié - A: Absent - P: Présent - X: Excusé

	FONCTION et SERVICE	Téléphone/ courriel	Télécopie	Conv	Prés	Env
Maîtrise d'Ouvrage						
Mme JULAN-AUBOURG	Chef du Service de la Pêche	0590 80 41 77 jessica.julan-aubourg@cr-guadeloupe.fr	0590 80 40 15	C		E
Prestataires	CREOCEAN Agence Caraïbes	0596 42 10 14	0596 63 69 07			
Mr JD. BERGERON	Responsable d'Agence	0696 27 82 30 bergeron@creocean.fr				E
Mlle J. AUBERT-MOULIN	Chargée d'études	0696 89 27 80 aubert-moulin@creocean.fr				E
Mr J. LISSARRAGUE	Chargé d'études	0690 53 19 79 lissarrague@creocean.fr		C	P	E
	IDEE AQUACULTURE	0499 23 31 60	04 99 23 31 70			E
Mr S. STOLL	Chargé d'études	sstol@ideeaquaculture.com				E
Concertés						
Commune de Pointe Noire		0590 98 19 67 dst.pointe-noire@orange.fr		C		
Commune de Vieux Habitants		0590 98 42 02 secret.vieuxhabitants@orange.fr		C		
Commune de Baillif		0590 99 11 70 m-a.bonuscamalet@wanadoo.fr		C		

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2>ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>	
	CONCERTATION N°1	
	DOSSIER : 1-12085 E DATE : 05/12/12 N°: 01	

Commune de Bouillante		0590 98 70 04 sue.thomasnoqlotte@hotmail.fr		C		
Commune de Port Louis		0590 22 44 22 mairie@commune-portlouis.fr		C		
Commune de Terre de Haut		0590 99 53 12 Cabinet.mairiedeterredehaut@gmail.com marieclaire.dabriou@gmail.com		C		
Commune de Terre de Bas		0590 99 85 78 mairie.de.terre.de.bas@wanadoo.fr		C		
	DEAL					
Mme A. CARPENTIER	ATOL (Aménagement du territoire et organisation du littoral)	0590 99 43 15 alexandra.carpentier@developpement-durable.gouv.fr		C		
Mr L. REDAUD	MDD (Mission développement durable)	0590 41 04 60 louis.redaud@developpement-durable.gouv.fr		C		
Mr J. BLANCHET		0590 99 35 75 jerome.blanchet@developpement-durable.gouv.fr		C		
Mme P. FAUCHER	RN (Ressources Naturelles)	0590 99 35 78 pascale.faucher@developpement-durable.gouv.fr		C		
Mme M. LAURENT		0590 99 99 92 melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr		C	P	

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2 style="margin: 0;">ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>	
	<h3 style="margin: 0;">CONCERTATION N°1</h3>	
	DOSSIER : 1-12085 E	DATE : 05/12/12
		N°: 01

Déroulement

- Présentation de l'opération,
- Rappel du phasage de l'opération,
- Echanges sur la base du questionnaire de concertation.

DEAL

Mme LAURENT rappelle que le présent schéma sera soumis à évaluation environnementale. Elle propose au CR971 de se rapprocher de Mrs REDAUD et BLANCHET pour définir le contenu de cette évaluation.

Elle fait part d'un projet de réserve naturelle à Marie Galante et se propose de transmettre des données à ce sujet.

Afin d'affiner leur concertation, les services de la DEAL souhaiteraient que le CR971 transmette le rapport de la phase 2, même provisoire, afin de remplir le questionnaire de concertation.

Mme LAURENT fait part d'un arrêté préfectoral à venir, relatif à la détermination d'une liste positive d'espèces exotiques autorisés à l'achat, la vente et à l'introduction en Guadeloupe. L'ombrine ne ferait pas partie de cette liste et nécessiterait une demande de dérogation de la part des exploitants et de demandeurs de concession pour l'élevage de ce poisson.

 <p>une société de</p>  <p>DES HOMMES, UNE PLANÈTE</p> <p>ZAC du Lareinty 97 232 LE LAMENTIN Tel: 05 96 42 10 14 Por :06 96 27 82 30 Fax: 05 96 63 69 07 Responsable : Mr Bergeron</p> 	<h2>ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE</h2>	
	CONCERTATION N°1	
	DOSSIER : 1-12085 E	
		DATE : 05/12/12
		N°: 01

Fait à Baie Mahault, le 05/12/12

Jérôme Lissarrague



SA CREOCEAN
Agence Caraïbes
Le Lareinty - 97232 LE LAMENTIN
SIRET 317 805 323 00118 - APE 742 C
Email: caraiibes@creocean.fr
Tél (33) 0596 421 014 - Fax (33) 0596 636 907

Annexe 4 : Questionnaires complétés

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE
DAPDR - Service de la pêche



**ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE**

Formulaire type d'audition
Version de travail

Baie Mahault, Novembre 2012



IDEE AQUACULTURE
Parc Euromédecine
39 Rue Jean Giroux
34080 Montpellier
Tél. : 04 99 23 31 60
Fax : 04 99 23 31 70
www.idee-aquaculture.fr
e-mail : contact@ideeaquaculture.com



CREOCEAN Agence Caraïbes
Le Lareinty
97232 Le Lamentin - Martinique
Tél : 05.96.42.10.14
Fax : 05.96.63.69.07
www.creocean.fr
e-mail : caraiibes@creocean.fr

PREAMBULE

Date de l'entretien : 12/12/2012

Lieu de l'entretien :

Organisme / Société :Office de l'Eau Guadeloupe.....

Nom :Sophie KANOR.....

Fonction :Chargée d'Etude Milieux Naturels et Ecologie.....

Périmètre d'intervention de l'organisme/société dans le cadre du SRDAM : mise à disposition de données relatives à la qualité des cours d'eau

Tel:0590 80 95 19.....Courriel : ...sophie.kanor@office-eauguadeloupe.fr.

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont pour objectif le recensement des sites existants et des sites propices au développement de cette activité. Dans le cadre de l'élaboration du répertoire des sites propices, doivent notamment être pris en compte : les caractéristiques environnementales (biocénoses, types de fonds, courantologie...), les usages de la mer et du littoral présents (pêche, transport, patrimoine naturel et culturel...), les caractéristiques logistiques (ports, appontement...), etc.

L'élaboration du SRDAM de la Guadeloupe est ainsi en cours d'élaboration.

Le rapport intermédiaire du SRDAM de Guadeloupe qui vous a été transmis décrit les sites/activités existant(e)s et présente les sites propices au développement de l'aquaculture marine en Guadeloupe, identifiés dans le cadre de cette étude. Ce recensement est aujourd'hui soumis à concertation avec les acteurs concernés par le SRDAM.

Ainsi, les échanges lors de la concertation porteront sur le répertoire des sites actuellement existants et sur le répertoire des sites propices.

1 - REPERTOIRE DES SITES EXISTANTS EN AQUACULTURE MARINE

Le rapport intermédiaire du SRDAM a identifié les opérateurs en aquaculture marine et des porteurs de projets, connaissez-vous d'autres projets :

OUI

NON

Si OUI, dans quel secteur ces entreprises opèrent/opèreraient :

- Pisciculture marine
- Conchyliculture
- Algoculture
- Autre secteurs (préciser) :.....

.....
.....

Si OUI, pouvez-vous préciser quels en sont les opérateurs :

.....
.....

Le rapport intermédiaire du SRDAM présente une liste d'espèces candidates à l'aquaculture marine pour la Guadeloupe. Pouvez-vous lister d'autres espèces dans les différents secteurs d'activité:

- Pisciculture marine (espèces) :.....
- Conchyliculture (espèces) :.....
- Algoculture (espèces) :.....
- Autre secteurs/activités (préciser) :.....

.....
.....

2 - REPERTOIRE DES SITES PROPICES A L'AQUACULTURE MARINE

A votre avis, la bathymétrie de 30 mètres vous paraît-elle être indiquée pour l'installation de cages immergeables :

OUI ——— NON SANS AVIS

Si NON, veuillez préciser les raisons :

.....
.....

A votre avis, d'autres sites propices en mer pourraient-ils être inclus en complément des sites répertoriés dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

OUI ——— NON — SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser leur(s) emplacement(s) et les raisons:.....

.....
.....
.....

D'autres infrastructures portuaires pourraient-elles être favorables comme bases logistiques pour les opérations en aquaculture marine :

OUI ——— NON — SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser le type d'infrastructure et leur localisation :

.....
.....
.....

Avez-vous connaissance de futurs projets aménagement / investissement d'infrastructures portuaires :

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser le type de développement et leur localisation :...Grand projet de port PAG...dans le petit cul-de-sac

Existe-t-il des raisons particulières de ne pas retenir un (des) site(s) répertorié(s) dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

SANS AVIS

3 - SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Selon vos compétences, existe-t-il des sources de pollution avérées des bassins versants auxquels sont exposées les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

OUI ——— NON — SANS AVIS

Si OUI, merci d'indiquer en face de la source de pollution sa localisation ou, si possible, le numéro du (des) site(s) concerné(s) suivant l'ordre des fiches du rapport intermédiaire du SRDAM :

- Agriculture :
- Station d'épuration :
- Industrie :
- Décharge sauvage :
- Port :
- Autres (préciser) :...Il existe une cartographie des pressions par masse d'eau cours d'eau réalisée par la DEAL avez-vous pu bénéficier de ces données.....
.....

Concernant les stations d'épuration, le processus de traitement des eaux et le suivi des émissaires et rejets, sont-ils conformes aux normes établies ?

OUI — NON SANS AVIS

Si NON, de quelle nature est la non-conformité et quand est prévue une mise aux normes :.....
.....

A votre avis, la mise en place d'activités d'aquaculture marine sur les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM peut-elle être préjudiciable ou entrer en conflit avec **les mesures de gestion/protection du patrimoine naturel et/ou culturel** (Aire Marine Protégée, Parc Naturel, Arrêté préfectoral de Protection de Biotope, Site Classé, Site Inscrit, etc.):

OUI ~~NON~~ ~~SANS AVIS~~

Si OUI, veuillez préciser : les impacts sont fonction des méthodes d'élevage employées. L'activité risque de générer :

Une pression organique importante du fait de la concentration d'une population d'espèces sur la zone d'élevage et également par la dispersion des produits de nourrissage ou d'engraissement

Le relargage de produits antibiotiques issus des soins apportés aux espèces élevées.

Une augmentation de la turbidité au détriment des peuplements benthiques.....Dérive génétique liée à la fuite d'individus et transmission de maladies aux populations autochtones....

.....
A votre avis, la mise en place d'activités d'aquaculture marine sur les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM peut-elle porter préjudice ou entrer en conflit **avec les usages suivants** :

- | | | | |
|---|----------------|----------------|-----------|
| - Activités de pêche : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Activités nautiques : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Activités touristiques (plongée...) : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Plaisance : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Transport maritime : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Autres (préciser) : | | | |

Avez-vous connaissance de projets de création ou d'extension de zones protégées en Guadeloupe :

~~OUI~~

NON

Si OUI, veuillez de préciser lesquelles:.....

.....

.....

.....

.....

4 - SPECIFICITES REGLEMENTAIRES

Avez-vous déjà été consulté pour le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) :

OUI NON

Si OUI, dans quel cadre :.....

.....
.....
.....

Avez-vous déjà été consulté par la Direction de la Mer pour l'attribution de concession en mer :

OUI NON

Si OUI, dans quel cadre :.....

.....
.....
.....

Emettez-vous, ou êtes-vous susceptible d'émettre, un avis pour l'instruction d'un projet d'installation en aquaculture marine :

OUI NON

Si OUI, pouvez-vous préciser dans quelles mesures et le type d'avis (simple, conforme) :.....

.....
.....
.....
.....

Si NON, souhaiteriez-vous être consultés dans le cadre de l'attribution de concession en mer :

OUI NON

Si OUI, pouvez-vous préciser dans quelles mesures Sauf pour des demandes relatives à la qualité des masses d'eau cours d'eau, eaux souterraines, profils de baignades

.....
.....
.....

5 -

6 - SPECIFICITES COMMUNALES

Votre commune possède-t-elle une halle aux poissons :

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser la fréquence d'utilisation :

.....
.....
.....

Votre commune est-elle inscrite dans un espace protégé ou comporte-t-elle des sites remarquables :

- Aire Optimale d'Adhésion : OUI NON
- Site classé : OUI NON
- Site inscrit : OUI NON
- Arrêté de protection du biotope : OUI NON
- Risque chlordécone :
 - o Zone d'interdiction totale de pêche : OUI NON
 - o Zone de pêche réglementaire : OUI NON
 - o Zone de vigilance périphérique : OUI NON
- Autres (préciser) :
-

Votre commune possède-t-elle des d'infrastructures portuaires de type :

- Marina : OUI NON
Capacité d'accueil en nombre de place :
- Port de pêche : OUI NON
Capacité d'accueil en nombre de place :
- Port de commerce : OUI NON
Capacité d'accueil en nombre de place :

- Autres (préciser) :.....
.....
.....

Si OUI, veuillez également préciser le type d'aménagement littoral et l'état des infrastructures (quai aménagé, quai non-aménagé, mise à l'eau, ponton, appontement, etc.) :

.....
.....
.....
.....

Si la commune possède un port, existe-t-il une zone aménagée pour les opérations de travail des activités de pêche / aquaculture autour du port :

OUI NON

Si OUI, quelle est la surface approximative de cette zone :.....

Si OUI, veuillez également préciser si la zone comporte des aménagements particuliers de type pompes à essence, machine à glace, stockage de glace, bâtiments spécifiques, etc. :

.....
.....
.....

Si la commune possède un port, existe-t-il une zone aménagée pour le stockage du matériel / stationnement de camions autour du port :

OUI NON

Si OUI, quelle est la surface approximative de cette zone :.....

Est-ce que votre commune dispose d'une zone d'activité (artisanale, industrielle, portuaire, commerciale...):

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser le domaine d'activité:.....

.....
.....

Est-ce que de futurs aménagements / investissements sont prévus pour aménager des zones d'activités pouvant accueillir des entreprises en aquaculture marine (tel que dans le POS/PLU de la commune, etc.) :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser le type de projet d'aménagement, la localisation et la distance approximative à une infrastructure portuaire :.....

.....
.....
.....
.....

Si NON, la commune possède-t-elle des terrains libres pouvant accueillir des infrastructures à terre de futurs opérateurs en aquaculture marine :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser la localisation de ces espaces et la distance approximative à une infrastructure portuaire :.....

.....
.....
.....
.....

7 - COMMENTAIRES ET AUTRES REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE
DAPDR - Service de la pêche



**ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE**

Formulaire type d'audition
Version de travail

Baie Mahault, Novembre 2012



IDEE AQUACULTURE
Parc Euromédecine
39 Rue Jean Giroux
34080 Montpellier
Tél. : 04 99 23 31 60
Fax : 04 99 23 31 70
www.idee-aquaculture.fr
e-mail : contact@ideeaquaculture.com



CREOCEAN Agence Caraïbes
Le Lareinty
97232 Le Lamentin - Martinique
Tél : 05.96.42.10.14
Fax : 05.96.63.69.07
www.creocean.fr
e-mail : caraiibes@creocean.fr

PREAMBULE

Date de l'entretien : 14 et 17 décembre 2012.....

Lieu de l'entretien : Le Robert (Martinique).....

Organisme / Société : ...IFREMER.....

Nom : ...Jean Claude Falguière et Jacques Denis

Fonction :

Périmètre d'intervention de l'organisme/société dans le cadre du SRDAM : critères de choix (techniques, environnementaux).....

Tel:...05 96 66 19 43...Courriel: Jean.Claude.Falguiere@ifremer.fr.

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont pour objectif le recensement des sites existants et des sites propices au développement de cette activité. Dans le cadre de l'élaboration du répertoire des sites propices, doivent notamment être pris en compte : les caractéristiques environnementales (biocénoses, types de fonds, courantologie...), les usages de la mer et du littoral présents (pêche, transport, patrimoine naturel et culturel...), les caractéristiques logistiques (ports, appontement...), etc.

L'élaboration du SRDAM de la Guadeloupe est ainsi en cours d'élaboration.

Le rapport intermédiaire du SRDAM de Guadeloupe qui vous a été transmis décrit les sites/activités existant(e)s et présente les sites propices au développement de l'aquaculture marine en Guadeloupe, identifiés dans le cadre de cette étude. Ce recensement est aujourd'hui soumis à concertation avec les acteurs concernés par le SRDAM.

Ainsi, les échanges lors de la concertation porteront sur le répertoire des sites actuellement existants et sur le répertoire des sites propices.

1 - REPERTOIRE DES SITES EXISTANTS EN AQUACULTURE MARINE

Le rapport intermédiaire du SRDAM a identifié les opérateurs en aquaculture marine et des porteurs de projets, connaissez-vous d'autres projets :

NON

Si OUI, dans quel secteur ces entreprises opèrent/opèreraient :

- Pisciculture marine
- Conchyliculture
- Algoculture
- Autre secteurs (préciser) :.....

.....
.....

Si OUI, pouvez-vous préciser quels en sont les opérateurs :

.....
.....

Le rapport intermédiaire du SRDAM présente une liste d'espèces candidates à l'aquaculture marine pour la Guadeloupe. Pouvez-vous lister d'autres espèces dans les différents secteurs d'activité :

- Pisciculture marine (espèces) :...Carangue Pompano.....
- Conchyliculture (espèces) :.....
- Algoculture (espèces) :.....
- Autre secteurs/activités (préciser) :.....

.....
.....

2 - REPERTOIRE DES SITES PROPICES A L'AQUACULTURE MARINE

A votre avis, la bathymétrie de 30 mètres vous paraît-elle être indiquée pour l'installation de cages immergeables :

OUI

Si NON, veuillez préciser les raisons :

.....
.....

A votre avis, d'autres sites propices en mer pourraient-ils être inclus en complément des sites répertoriés dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser leur(s) emplacement(s) et les raisons:.....

.....
.....
.....

D'autres infrastructures portuaires pourraient-elles être favorables comme bases logistiques pour les opérations en aquaculture marine :

SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser le type d'infrastructure et leur localisation :

.....
.....
.....

Avez-vous connaissance de futurs projets aménagement / investissement d'infrastructures portuaires :

NON

Si OUI, veuillez préciser le type de développement et leur localisation :.....

.....

.....

Existe-t-il des raisons particulières de ne pas retenir un (des) site(s) répertorié(s) dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

...non, en l'état actuel des connaissances sur le sujet.....

3 - SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Selon vos compétences, existe-t-il des sources de pollution avérées des bassins versants auxquels sont exposées les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

OUI

Si OUI, merci d'indiquer en face de la source de pollution sa localisation ou, si possible, le numéro du (des) site(s) concerné(s) suivant l'ordre des fiches du rapport intermédiaire du SRDAM :

- Agriculture :
- Station d'épuration :
- Industrie :
- Décharge sauvage :
- Port :
- Autres (préciser) :...les sources de pollution constituent un critère important intervenant dans la sélection des sites potentiels, aussi, ces sources ont fait l'objet d'un inventaire certainement complet. Reste à voir le degré ou le niveau de rejets qu'elles sont susceptibles d'envoyer en milieu marin.....

Concernant les stations d'épuration, le processus de traitement des eaux et le suivi des émissaires et rejets, sont-ils conformes aux normes établies ?

SANS AVIS

Si NON, de quelle nature est la non-conformité et quand est prévue une mise aux normes : ...ne sommes pas spécialistes de la question.....

.....

A votre avis, la mise en place d'activités d'aquaculture marine sur les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM peut-elle être préjudiciable ou entrer en conflit avec **les mesures de gestion/protection du patrimoine naturel et/ou culturel** (Aire Marine Protégée, Parc Naturel, Arrêté préfectoral de Protection de Biotope, Site Classé, Site Inscrit, etc.) :

OUI

Si OUI, veuillez préciser : ...cette possibilité existe toujours mais elle doit être étudiée au cas par cas en terme de niveau d'impact potentiel.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A votre avis, la mise en place d'activités d'aquaculture marine sur les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM peut-elle porter préjudice ou entrer en conflit **avec les usages suivants** :

- Activités de pêche : OUI
- Activités nautiques : OUI
- Activités touristiques (plongée...) : oui
- Plaisance : OUI
- Transport maritime : OUI
- Autres (préciser) :.....une installation aquacole occupe de l'espace d'où les risques de conflits d'usages liés à la concurrence entre ces espaces dédiés.....

Avez-vous connaissance de projets de création ou d'extension de zones protégées en Guadeloupe :

NON

Si OUI, veuillez de préciser lesquelles :

.....
.....
.....
.....

4 - SPECIFICITES REGLEMENTAIRES

Avez-vous déjà été consulté pour le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) :

NON

Si OUI, dans quel cadre :

.....
.....
.....

Avez-vous déjà été consulté par la Direction de la Mer pour l'attribution de concession en mer :

OUI

Si OUI, dans quel cadre : ...ferme Océan SA.....

.....
.....
.....

Emettez-vous, ou êtes-vous susceptible d'émettre, un avis pour l'instruction d'un projet d'installation en aquaculture marine :

OUI

Si OUI, pouvez-vous préciser dans quelles mesures et le type d'avis (simple, conforme) : avis sur les aspects scientifiques et techniques.....

.....
.....
.....

Si NON, souhaiteriez-vous être consultés dans le cadre de l'attribution de concession en mer :

OUI

Si OUI, pouvez-vous préciser dans quelles mesures : ...liées à l'impact environnemental (en regard des critères de qualité environnemental de site) et évaluer la capacité de charge liée à l'importance du projet par rapport aux caractéristiques du site.....

.....

.....

.....

.....

5 -

**6 - SPECIFICITES COMMUNALES : SANS
OBJET**

Votre commune possède-t-elle une halle aux poissons :

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser la fréquence d'utilisation :.....

.....
.....
.....

Votre commune est-elle inscrite dans un espace protégé ou comporte-t-elle des sites remarquables :

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Aire Optimale d'Adhésion : | OUI | NON |
| - Site classé : | OUI | NON |
| - Site inscrit : | OUI | NON |
| - Arrêté de protection du biotope : | OUI | NON |
| - Risque chlordécone : | | |
| o Zone d'interdiction totale de pêche : | OUI | NON |
| o Zone de pêche réglementaire : | OUI | NON |
| o Zone de vigilance périphérique : | OUI | NON |
| - Autres (préciser) :..... | | |
| | | |

Votre commune possède-t-elle des d'infrastructures portuaires de type :

- | | | |
|------------|-----|-----|
| - Marina : | OUI | NON |
|------------|-----|-----|

Capacité d'accueil en nombre de place :

- Port de pêche : OUI NON

Capacité d'accueil en nombre de place :

- Port de commerce : OUI NON

Capacité d'accueil en nombre de place :

- Autres (préciser) :

.....
.....

Si OUI, veuillez également préciser le type d'aménagement littoral et l'état des infrastructures (quai aménagé, quai non-aménagé, mise à l'eau, ponton, appontement, etc.) :

.....
.....
.....
.....

Si la commune possède un port, existe-t-il une zone aménagée pour les opérations de travail des activités de pêche / aquaculture autour du port :

OUI NON

Si OUI, quelle est la surface approximative de cette zone :

Si OUI, veuillez également préciser si la zone comporte des aménagements particuliers de type pompes à essence, machine à glace, stockage de glace, bâtiments spécifiques, etc. :

.....
.....
.....

Si la commune possède un port, existe-t-il une zone aménagée pour le stockage du matériel / stationnement de camions autour du port :

OUI NON

Si OUI, quelle est la surface approximative de cette zone :.....

Est-ce que votre commune dispose d'une zone d'activité (artisanale, industrielle, portuaire, commerciale...) :

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser le domaine d'activité:.....

.....
.....

Est-ce que de futurs aménagements / investissements sont prévus pour aménager des zones d'activités pouvant accueillir des entreprises en aquaculture marine (tel que dans le POS/PLU de la commune, etc.) :

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser le type de projet d'aménagement, la localisation et la distance approximative à une infrastructure portuaire :.....

.....
.....
.....
.....

Si NON, la commune possède-t-elle des terrains libres pouvant accueillir des infrastructures à terre de futurs opérateurs en aquaculture marine :

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser la localisation de ces espaces et la distance approximative à une infrastructure portuaire :.....

.....
.....
.....
.....

7 - COMMENTAIRES ET AUTRES REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Julie AUBERT-MOULIN

De: jerome lissarrague <lissarrague@creocean.fr>
Envoyé: jeudi 6 décembre 2012 11:44
À: Houard Thierry; Julie AUBERT-MOULIN; Jean-Damien BERGERON; sstoll@ideeaquaculture.com
Objet: Re: Concertation pour l'élaboration du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine

Mr Houard,

Je vous remercie pour ces remarques que nous ne manquerons pas d'intégrer à la synthèse de la phase de concertation.

Cordialement,

Le 06/12/2012 11:41, Houard Thierry a écrit :

Bonjour,

Pour faire suite à notre échange téléphonique, voici quelques observations générales à propos du développement de l'aquaculture en Guadeloupe.

Il s'agit surtout pour moi d'attirer l'attention sur les risques occasionnés à l'environnement marin.

Le choix de l'implantation des projets sera très important.

Des études seront nécessaires pour déterminer très précisément la nature des fonds et leur sensibilité. A priori, l'installation de parcs aquacoles sur ou à proximité d'herbier ou de formations coralliennes devrait être proscrite. La connaissance de la courantologie est un paramètre important pour déterminer la zone d'influence des élevages, notamment en terme de dispersion des produits sanitaires et des déjections.

Même si les élevages ne sont pas industriels mais d'un format plus artisanal, l'installation de plusieurs petites unités sur un secteur proche génèrerait des nuisances probablement assez identiques à ce qu'il en serait pour un élevage dit industriel.

Si les espèces produites ne sont pas présentes à l'état naturel dans la région, cela peut engendrer des problèmes à court ou moyen terme pour l'écosystème dans son ensemble (des individus s'échapperont inévitablement des parcs). L'introduction d'une espèce exogène dans le milieu naturel est la plupart du temps synonyme de catastrophe irréversible (cf. poisson lion, *Caulerpa racemosa*, etc).

Sur le plan des usages, des tensions peuvent voir le jour entre les différents acteurs, qu'ils représentent des activités professionnelles ou de loisirs. Il est important de bien analyser les pratiques et les conditions dans lesquelles elles s'exercent afin d'éviter les conflits qui pourraient apparaître avec la présence d'un nouvel acteur.

J'espère que ces observations très succinctes pourront être intégrées dans votre réflexion. Encore désolé pour notre absence à la réunion de cet après-midi.

Cordialement,



Thierry HOUARD
Chef du secteur Marin

Parc national de la Guadeloupe

Tél : +590 (0)5 90 26 17 17 - Mobile : +590 (0)6 90 83 78 46
www.guadeloupe-parcnational.fr

Faites un geste pour l'environnement : n'imprimez ce message qu'en cas de nécessité

Le 29/11/2012 09:29, jerome lissarrague a écrit :

Madame, Monsieur,

La phase de concertation à laquelle nous vous convions à une réunion afin de recueillir vos impressions et remarques aux phases réalisées et au formulaire d'audition, aura lieu le 06/12/12 à 14h dans les locaux de l'Espace Régional au Raizet.

Dans l'attente de vos réponses,

Cordialement,

--

Jérôme LISSARRAGUE

Ingénieur - Chargé d'études en génie civil / génie côtier



CREOCEAN – Groupe SCE Guadeloupe

Local n°12, Immeuble Gaëlle, Impasse Gustave Eiffel

ZI Jarry 97 122 Baie Mahault – Guadeloupe - France

Tél. (33) 05 90 41 16 88 – Fax (33) 05 90 26 57 82 - e-mail : caraiibes@creocean.fr

--

Jérôme LISSARRAGUE

Ingénieur - Chargé d'études en génie civil / génie côtier



CREOCEAN – Groupe SCE Guadeloupe

Local n°12, Immeuble Gaëlle, Impasse Gustave Eiffel

ZI Jarry 97 122 Baie Mahault – Guadeloupe - France

Tél. (33) 05 90 41 16 88 – Fax (33) 05 90 26 57 82 - e-mail : caraiibes@creocean.fr

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE
DAPDR - Service de la pêche



COL.

2 semaines est
validité de direct.

**ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'AQUACULTURE MARINE (SRDAM) DE LA GUADELOUPE**

Formulaire type d'audition
Version de travail

Baie Mahault, Novembre 2012



IDEE AQUACULTURE
Parc Euromédecine
39 Rue Jean Giroux
34080 Montpellier
Tél. : 04 99 23 31 60
Fax : 04 99 23 31 70
www.idee-aquaculture.fr
e-mail : contact@ideeaquaculture.com



CREOCEAN Agence Caraïbes
Le Lareinty
97232 Le Lamentin - Martinique
Tél : 05.96.42.10.14
Fax : 05.96.63.69.07
www.creocean.fr
e-mail : caraiibes@creocean.fr

PREAMBULE

Date de l'entretien :

Lieu de l'entretien :

Organisme / Société :

Nom :

Fonction :

Périmètre d'intervention de l'organisme/société dans le cadre du SRDAM :

.....

.....

Tel : Courriel :

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont pour objectif le recensement des sites existants et des sites propices au développement de cette activité. Dans le cadre de l'élaboration du répertoire des sites propices, doivent notamment être pris en compte : les caractéristiques environnementales (biocénoses, types de fonds, courantologie...), les usages de la mer et du littoral présents (pêche, transport, patrimoine naturel et culturel...), les caractéristiques logistiques (ports, appontement...), etc.

L'élaboration du SRDAM de la Guadeloupe est ainsi en cours d'élaboration.

Le rapport intermédiaire du SRDAM de Guadeloupe qui vous a été transmis décrit les sites/activités existant(e)s et présente les sites propices au développement de l'aquaculture marine en Guadeloupe, identifiés dans le cadre de cette étude. Ce recensement est aujourd'hui soumis à concertation avec les acteurs concernés par le SRDAM.

Ainsi, les échanges lors de la concertation porteront sur le répertoire des sites actuellement existants et sur le répertoire des sites propices.

1 - REPERTOIRE DES SITES EXISTANTS EN AQUACULTURE MARINE

Le rapport intermédiaire du SRDAM a identifié les opérateurs en aquaculture marine et des porteurs de projets, connaissez-vous d'autres projets :

OUI

NON

Si OUI, dans quel secteur ces entreprises opèrent/opèreraient :

- Pisciculture marine
- Conchyliculture
- Algoculture
- Autre secteurs (préciser) :.....

.....
.....

Si OUI, pouvez-vous préciser quels en sont les opérateurs :

.....
.....

Le rapport intermédiaire du SRDAM présente une liste d'espèces candidates à l'aquaculture marine pour la Guadeloupe. Pouvez-vous lister d'autres espèces dans les différents secteurs d'activité :

- Pisciculture marine (espèces) :.....
- Conchyliculture (espèces) :.....
- Algoculture (espèces) :.....
- Autre secteurs/activités (préciser) :.....

.....
.....

2 - REPERTOIRE DES SITES PROPICES A L'AQUACULTURE MARINE

A votre avis, la bathymétrie de 30 mètres vous paraît-elle être indiquée pour l'installation de cages immergeables :

OUI

NON

SANS AVIS

Si NON, veuillez préciser les raisons :

.....
.....

A votre avis, d'autres sites propices en mer pourraient-ils être inclus en complément des sites répertoriés dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

OUI

NON

SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser leur(s) emplacement(s) et les raisons:.....

.....
.....
.....

D'autres infrastructures portuaires pourraient-elles être favorables comme bases logistiques pour les opérations en aquaculture marine :

OUI

NON

SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser le type d'infrastructure et leur localisation :

.....
.....
.....

Avez-vous connaissance de futurs projets aménagement / investissement d'infrastructures portuaires :

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser le type de développement et leur localisation :

.....
.....

Existe-t-il des raisons particulières de ne pas retenir un (des) site(s) répertorié(s) dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

.....
.....
.....
.....

3 - SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Selon vos compétences, existe-t-il des sources de pollution avérées des bassins versants auxquels sont exposées les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM :

OUI

NON

SANS AVIS

Si OUI, merci d'indiquer en face de la source de pollution sa localisation ou, si possible, le numéro du (des) site(s) concerné(s) suivant l'ordre des fiches du rapport intermédiaire du SRDAM :

- Agriculture :
- Station d'épuration :
- Industrie :
- Décharge sauvage :
- Port :
- Autres (préciser) :
-
-

Concernant les stations d'épuration, le processus de traitement des eaux et le suivi des émissaires et rejets, sont-ils conformes aux normes établies ?

OUI

NON

SANS AVIS

Si NON, de quelle nature est la non-conformité et quand est prévue une mise aux normes :

.....

A votre avis, la mise en place d'activités d'aquaculture marine sur les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM peut-elle être préjudiciable ou entrer en conflit avec **les mesures de gestion/protection du patrimoine naturel et/ou culturel** (Aire Marine Protégée, Parc Naturel, Arrêté préfectoral de Protection de Biotope, Site Classé, Site Inscrit, etc.) :

OUI NON SANS AVIS

Si OUI, veuillez préciser :

à l'impact de l'aquaculture ne répond pas à l'équilibre du biotope. Il n'y a pas de zone protégée. Cercle vertueux, principe de précaution!!!

A votre avis, la mise en place d'activités d'aquaculture marine sur les zones identifiées dans le rapport intermédiaire du SRDAM peut-elle porter préjudice ou entrer en conflit **avec les usages suivants** :

- | | | | |
|---|-----|-----|-----------|
| - Activités de pêche : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Activités nautiques : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Activités touristiques (plongée...) : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Plaisance : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Transport maritime : | OUI | NON | SANS AVIS |
| - Autres (préciser) : | | | |
| | | | |
| | | | |

Avez-vous connaissance de projets de création ou d'extension de zones protégées en Guadeloupe :

OUI

NON

Si OUI, veuillez de préciser lesquelles :

projet de zone naturelle nationale
touriste et maintien de l'ancienneté

.....

.....

4 - SPECIFICITES REGLEMENTAIRES

Avez-vous déjà été consulté pour le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) :

OUI

NON

Si OUI, dans quel cadre :

au titre de nos missions en tant
que Conservatoire du Littoral

Avez-vous déjà été consulté par la Direction de la Mer pour l'attribution de
concession en mer :

OUI

NON

Si OUI, dans quel cadre :

Emettez-vous, ou êtes-vous susceptible d'émettre, un avis pour l'instruction d'un
projet d'installation en aquaculture marine :

OUI

NON

Si OUI, pouvez-vous préciser dans quelles mesures et le type d'avis (simple,
conforme) :

En tant que propriétaire de zones
terrestres littorales et de DIM/L

Si NON, souhaiteriez-vous être consultés dans le cadre de l'attribution de
concession en mer :

OUI

NON

Si OUI, pouvez-vous préciser dans quelles mesures :

.....
.....
.....
.....

6 - SPECIFICITES COMMUNALES

Votre commune possède-t-elle une halle aux poissons :

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser la fréquence d'utilisation :

.....
.....
.....

Votre commune est-elle inscrite dans un espace protégé ou comporte-t-elle des sites remarquables :

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Aire Optimale d'Adhésion : | OUI | NON |
| - Site classé : | OUI | NON |
| - Site inscrit : | OUI | NON |
| - Arrêté de protection du biotope : | OUI | NON |
| - Risque chlordécone : | | |
| o Zone d'interdiction totale de pêche : | OUI | NON |
| o Zone de pêche réglementaire : | OUI | NON |
| o Zone de vigilance périphérique : | OUI | NON |
| - Autres (préciser) : | | |
| | | |

Votre commune possède-t-elle des d'infrastructures portuaires de type :

- | | | |
|--|-----|-----|
| - Marina : | OUI | NON |
| <i>Capacité d'accueil en nombre de place :</i> | | |
| - Port de pêche : | OUI | NON |
| <i>Capacité d'accueil en nombre de place :</i> | | |
| - Port de commerce : | OUI | NON |
| <i>Capacité d'accueil en nombre de place :</i> | | |
| - Autres (préciser) : | | |
| | | |
| | | |

Si OUI, veuillez également préciser le type d'aménagement littoral et l'état des infrastructures (quai aménagé, quai non-aménagé, mise à l'eau, ponton, appontement, etc.) :

.....
.....
.....
.....

Si la commune possède un port, existe-t-il une zone aménagée pour les opérations de travail des activités de pêche / aquaculture autour du port :

OUI NON

Si OUI, quelle est la surface approximative de cette zone :.....

Si OUI, veuillez également préciser si la zone comporte des aménagements particuliers de type pompes à essence, machine à glace, stockage de glace, bâtiments spécifiques, etc. :

.....
.....
.....

Si la commune possède un port, existe-t-il une zone aménagée pour le stockage du matériel / stationnement de camions autour du port :

OUI NON

Si OUI, quelle est la surface approximative de cette zone :.....

Est-ce que votre commune dispose d'une zone d'activité (artisanale, industrielle, portuaire, commerciale...):

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser le domaine d'activité:.....

.....
.....

Est-ce que de futurs aménagements / investissements sont prévus pour aménager des zones d'activités pouvant accueillir des entreprises en aquaculture marine (tel que dans le POS/PLU de la commune, etc.) :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser le type de projet d'aménagement, la localisation et la distance approximative à une infrastructure portuaire :.....

.....

.....

.....

.....

Si NON, la commune possède-t-elle des terrains libres pouvant accueillir des infrastructures à terre de futurs opérateurs en aquaculture marine :

OUI NON

Si OUI, veuillez préciser la localisation de ces espaces et la distance approximative à une infrastructure portuaire :.....

.....

.....

.....

.....